

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 octobre 2025

Nombre de membres en exercice : 64
Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 13
Nombre d'absents : 12

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT SEPT OCTOBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2025_131_CC_9
Arrêt du Plan De Mobilité du Territoire de l'Ouest

Nombre de votants : 52

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 octobre 2025

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
03/11/2025

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - M. Karl BELLON - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Amandine TAVEL - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Jocelyne JANNIN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE procuration à Mme Mélissa COUSIN - Mme Virginie SALLE procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Julius METANIRE procuration à M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Michel CLEMENTE - M. Henry HIPPOLYTE procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Philippe LUCAS procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Armande PERMALNAICK procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Marie-Annick HAMILCARO procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Houssamoudine AHMED procuration à M. Gilles HUBERT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2025

AFFAIRE N°2025_131_CC_9 : ARRÊT DU PLAN DE MOBILITÉ DU TERRITOIRE DE L'OUEST

Le Président de séance expose :

Le Conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n°4061 du 31 décembre 2001 portant autorisation de la création de la communauté d'agglomération dénommée Territoire de la Côte Ouest (TCO),

Vu les articles L.5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports, notamment les articles L.1214-1, L.1214-2, L.1214-14, L.1214-15 et L.1214-16,

Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.122-4 et R.122-17,

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la loi n°2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux,

Vu la délibération n° 2024_029_CC_14 du 25 mars 2024 du Conseil communautaire du Territoire de la Côte Ouest ayant approuvé la révision du Plan de mobilités du Territoire de la Côte Ouest (2026-2036) ;

Vu le bilan de la concertation publique organisée sur la période allant du 2 juillet au 4 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

Considérant que :

La communauté d'agglomération du Territoire de la Côte Ouest constitue l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son territoire et dispose ainsi, conformément aux dispositions des articles L.1214-1 et suivants du Code des Transports, de la compétence pour élaborer le Plan de Mobilité (PDM). Ce document de planification a pour objet de déterminer les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement dans le ressort territorial de l'AOM sur 10 ans.

Dans ce cadre, par délibération en date du 25 mars 2024, le Conseil Communautaire du Territoire de la Côte Ouest a décidé de prescrire la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) du Territoire de la Côte Ouest en vue d'élaborer un PDM. En effet, des évolutions majeures sont intervenues depuis dans le domaine des mobilités, particulièrement à la suite de la promulgation de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite loi « LOM », qui a notamment fait évoluer les PDU en PDM).

Le PDM doit ainsi fixer, au travers de onze objectifs listés à Transports, les orientations en matière de déplacements pour la avec les différents acteurs du territoire.

Ainsi, afin de répondre aux objectifs susmentionnés, un défi transversal et six grands défis ont été définis au travers du projet de PDM du Territoire de l'Ouest repris en annexe de la présente délibération.

Ces défis sont les suivants :

- **Défi transversal** : Assurer une gouvernance partagée pour une mobilité pour tous ;
- **Défi 1** : Doter le territoire d'une armature de transport efficiente et de confiance pour les habitants et les usagers - Permettre des déplacements plus vertueux et plus rapides ;
- **Défi 2** : Multiplier les solutions de mobilités actives pour les déplacements courtes distances - Développer les pratiques de mobilités douces sur des trajets de moins de 5km ;
- **Défi 3** : Garantir la mobilité de tous - Proposer une mobilité adaptée à tout public dont PMR ;
- **Défi 4** : Faire du covoiturage un levier pour réduire le nombre de véhicules - Rationaliser l'usage de la voiture par une multi-occupation du véhicule ;
- **Défi 5** : Connecter les polarités au gré d'une intermodalité fonctionnelle - Réduire les distances sur le territoire par la construction d'un maillage organisé autour d'une intermodalité renforcée et d'un report modal optimisé ;
- **Défi 6** : Développer les pratiques de mobilité raisonnées autour des futurs quartiers d'habitat & ZA - Garantir un partage équilibré des zones d'activités et des nouveaux espaces d'habitats afin d'encourager et de sécuriser les déplacements à pied et à vélo.

Ces défis ont été déclinés en 26 actions et détaillés en nombreuses sous-actions pour définir un plan d'action concret.

Par ailleurs, conformément aux dispositions des articles L.122-4 et R.122-17 du Code de l'Environnement, une procédure de concertation préalable du public a été organisée sur la période allant du 2 juillet au 4 octobre 2024.

La synthèse des contributions établies par le public concernant le projet de PDM du Territoire de l'Ouest et les modalités de prise en compte de ces dernières figurent en annexe de la présente délibération.

L'ensemble de ces éléments ayant été exposé et en application de l'article L.1214-15 du Code des Transports, l'Assemblée délibérante doit arrêter le projet de PDM préalablement à sa soumission :

- Pour avis aux personnes publiques associées visées par les dispositions susmentionnées, à savoir les communes incluses dans le ressort territorial du Territoire de l'Ouest, le Département, la Région Réunion et les AOM limitrophes ;
- Pour avis à l'Autorité environnementale aux fins d'analyse des incidences du futur document sur l'environnement ;
- À enquête publique conformément à l'article L.1214-16 du Code des Transports.

A reçu un avis favorable au Comité des Partenaires du 05/09/2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 16/10/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Mobilités du 10/10/2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 5 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- ARRÊTER le projet de PDM du Territoire de l'Ouest, tel que repris en annexe de la présente délibération ;

- AUTORISER le Président :

- **À solliciter l'avis des personnes publiques reprises à l'article L.1214-15 du Code des Transports et de toute autre personne ou organisme intéressés ;**
- **À organiser l'enquête publique prévue par les dispositions de l'article L.1214-16 du Code des Transports ;**
- **À engager toutes les démarches et signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Envoyé en préfecture le 31/10/2025

Reçu en préfecture le 31/10/2025



Publié le

ID : 974-249740101-20251031-2025_131_CC_9-DE

Défi Transversal	Assurer une gouvernance partagée pour une mobilité pour tous !
1	Assurer le suivi et la coordination des actions du PDM sur les 10 ans ; Sous-action : Définir une feuille de route opérationnelle par acteur et par fiche action ; Sous-action : Mettre en œuvre un observatoire de la mobilité ; Sous-action : Développer un outil de contrôle et de surveillance dans les établissements recevant du public (dont établissements scolaires).
2	Assurer le suivi financier, le montage de dossier de financement et la veille sur les aides et subventions.
Défi 1	Doter le territoire d'une armature de transport efficiente, durable et de confiance pour les habitants et les usagers
Défi 1	Doter le territoire d'une armature de transport efficiente, durable et de confiance pour les habitants et les usagers (option 2)
3	Développer une offre de transport en commun fiabilisée et alternative à la voiture individuelle partout sur le territoire pour des déplacements quotidiens ; Sous-action : Développer l'offre TC site propre (Bus à Haut Niveau de Service, Itinéraires Privilégiés...) ; Sous-action : Développer l'offre TC desservant les hauts, les mi-pentes et le littoral (restructuration et optimisation de l'offre, du niveau de desserte) ; Sous-action : Développer l'offre TC dans les centres-villes (navette) ; Sous-action : Poursuivre la dynamique de l'extension de l'amplitude horaire (yc Kar' la Nuit et le week-end) ; Sous-action : Expérimenter des solutions de TC à énergie verte (verdissement de la flotte TC).
4	Développer une offre de transport en commun attractive pour les touristes ;
5	Conforter l'optimisation et l'efficacité du réseau de transport scolaire ; Sous-action : Optimiser le réseau transport scolaire ; Sous-action : Poursuivre la tarification solidaire proposée ;
6	Poursuivre l'offre TC à destination des personnes porteuses de handicap ; Sous-action : Etudier l'offre Kar'Ouest Mouv' pour des usagers porteurs de handicap ; Sous-action : Réaliser un schéma directeur d'accessibilité (porté par IDRM) ; Sous-action : Poursuivre la dynamique de mise en accessibilité du matériel roulant et des arrêts TC ;
7	Faciliter le confort voyageur à bord et à l'arrêt ; Sous-action : Assurer un confort aux arrêts TC prioritaires (stations BHNS, ...) ; Sous-action : Assurer un confort à bord du BHNS ; Sous-action : Opter pour une billettique interopérable à l'échelle régionale et avec les EPCI voisins ; Sous-action : Poursuivre le développement SAEIV et BIV ; Sous-action : Suivi par le Territoire de l'Ouest de la dynamique intermodale dans le TU ; Sous-action : Mener une étude de tarification solidaire du TU.
8	Poursuivre la réflexion de développement des transports par câble à l'échelle du territoire. Sous-action : Elaborer un schéma Directeur TPC à l'échelle du Territoire de l'Ouest ; Sous-action : Réaliser les études de conception du transport par câble préférentiel retenu.
Défi 2	Multiplier les solutions de mobilités actives (cycles, EDPM) pour les déplacements courtes distances.
9	Développer et entretenir une armature cyclable sécurisée à l'échelle du Territoire de l'Ouest, continue et au contact des pôles générateurs de flux ; Sous-action : Consolider le SDIV par des études cyclables sectorisées et hiérarchisées ; Sous-action : Développer des espaces apaisés dans les secteurs densifiés (zone 30,...) ; Sous-action : Assurer un suivi qualitatif des aménagements cyclables (entretien via des contrats ACI, ...) ; Sous-action : Construire un jalonnement et une signalétique homogène sur le territoire (cartographie, panneau d'information, ...).
10	Multiplier l'offre en stationnement sécurisé au contact des pôles générateurs de flux ; Sous-action : Préconiser des règles de stationnement cycle/EDPM dans les PLU (règle d'opposabilité au PC) ; Sous-action : Développer du stationnement cycle/EDPM visibles au contact des pôles générateurs de flux et sécuriser les parkings vélos sur certains secteurs.
11	Encourager les pratiques de mobilités actives en offrant les moyens aux usagers ; Sous-action : Assurer la pérennité de l'offre vls existante à court terme et déployer une offre VLS interopérable sur l'ensemble territoire à moyen terme ; Sous-action : Poursuivre la dynamique de services de locations vélos (longue durée), trotinettes, vélo-cargo, et inclusive (vélos PMR) ; Sous-action : Participer financièrement à l'achat de vélo par les usagers ; Sous-action : Assurer le renouvellement de la flotte de véhicule et de son entretien.
12	Communiquer et cultiver l'intérêt vers les mobilités actives (communication, événements, maison de la mobilité, ...) ; Sous-action : Construire une stratégie marketing autour du vélo ; Sous-action : Poursuivre la dynamique d'animations événementielles ; Sous-action : Renforcer la stratégie d'écomobilité scolaire ;
13	Accompagner, former et fédérer les groupes d'usagers autour d'un écosystème cycle/EDPM et garantir une sécurité routière. Sous-action : Structurer un écosystème cycle/EDPM autour d'une maison dédiée (maison de la mobilité) et des points relais sur le territoire (réparateur, association...) ; Sous-action : Faciliter l'entretien des vélos et « recyclage » des vélos ; Sous-action : Poursuivre la démarche de formation "savoir rouler à vélo" ou "remise en selle" ; Sous-action : Stratégie de sensibilisation des cycle/EDPM sur les bonnes pratiques.
Défi 3	Garantir la mobilité de tous (piéton, PMR...) dans un objectif d'accessibilité universelle
14	Consolider et conforter une stratégie piétonne à l'échelle des collectivités pour un maillage urbain et interurbain Sous-action : Accompagner les collectivités dans leur plan de mobilité piétons (appui technique, redirection vers les aides de subvention etc.) ; Sous-action : Continuer la mise en place du Sd'ap ; Sous-action : Impulser une dynamique autour de la rédaction des PAVE des communes.
15	Sécuriser et jalonner le territoire pour assurer une meilleure lisibilité des opportunités de marchabilité. Sous-action : Rendre la place aux piétons autour des centralités (centre-ville, quartier, commerces...) ; Sous-action : Favoriser les liaisons piétonnes inter quartier entre les Hauts et les Bas ; Sous-action : Préserver les sentiers de randonnées (y.c. jalonnement).
Défi 4	Faire du covoiturage un levier pour réduire le nombre de véhicules
16	Poursuivre la stratégie marketing et financière covoiturage Région / Territoire de l'Ouest ;
17	Assurer une intermodalité autour des aires de covoiturage pour faciliter le rabattement vers les autres modes de transport ; Sous-action : Assurer une desserte de transport urbain aux aires de covoiturage ; Sous-action : Intégrer du stationnement vélos sécurisés au sein des aires de covoiturage.
18	Entretien et renforcer la sécurité autour des aires de covoiturage ; Sous-action : Doter les aires de covoitages d'outils de surveillance, de contrôle (lumière, vidéosurveillance,...) et d'aménités (toilettes etc.) ; Sous-action : Etablir une convention pour faciliter l'entretien et la signalétique des aires de covoiturage.
19	Etudier la possibilité de mettre en place des lignes de covoitages, garantie de retour.
Défi 5	Connecter les polarités au gré d'une intermodalité fonctionnelle
20	Organiser l'accessibilité du territoire au gré de pôles d'échanges multimodaux sur le territoire ; Sous-action : Développer des PEM sur les pôles majeurs de flux du territoire ; Sous-action : Mener une étude stratégique P+R en lien avec les PEM.
21	Développer et pérenniser le Maas (IdRM).
Défi 6	Développer les pratiques de mobilité raisonnées autour des futurs quartiers d'habitat & ZA
22	Repenser la mobilité de demain dans les documents d'urbanisme et feuille de route ; Sous-action : Rédiger une feuille de route pour cadrer les aménageurs dans le choix du stationnement cycle/EDPM, les cheminements modes doux ; Sous-action : Instaurer des ratios stationnement VL dans les futurs quartiers d'habitat en lien avec les communes et les bailleurs ; Sous-action : Favoriser la transversalité entre le SCOT et le PDM.
23	Appréhender et optimiser les flux logistiques ; Sous-action : Assurer une desserte des flux logistiques avec la Zone Industriale-Portuaire (ex-ZAP) ; Sous-action : Interdire la circulation Poids-Lourds sur certains axes et certains horaires ; Sous-action : Etudier la gestion des flux de transit et de marchandises vers les zones d'activités du Territoire de l'Ouest ; Sous-action : Mettre en place une instance de la concertation permanente sur les problématiques de livraison urbaine ; Sous-action : Assurer une stratégie de logistique urbaine et de dernier km à énergie verte (tripteur, vélo électrique...) .
24	Définir une stratégie de développement de stationnement au regard du foncier contraint et coordonner la politique de stationnement en fonction des besoins de chacun ; Sous-action : Déployer une stratégie de stationnement autour des centralités ; Sous-action : Redéfinir le positionnement des aires de livraison et les réglementer ; Sous-action : Poursuivre le développement de bornes de recharges électriques.
25	Construire une stratégie de mobilité à l'échelle des bassins d'emplois et des établissements scolaires pour favoriser les mobilités raisonnées (PDMIE, PDMS, ...) ; Sous-action : Construire une stratégie de PDMA et PDMIE ; Sous-action : Favoriser le déploiement des PDMS.
26	Expérimenter l'autopartage à l'échelle intercommunale.



23	Appréhender et optimiser les flux logistiques ;	Sous-action : Instaurer des raticas stationnement VL dans les futurs quartiers d'habitat en lien avec les communes et les bailleurs ; Sous-action : Favoriser la transversalité entre le SCOT et le PDM ;	
		Sous-action : Assurer une desserte des flux logistiques avec la Zone Industriale-Portuaire (ex-ZAP) ;	
		Sous-action : Interdire la circulation Poids-Lourds sur certains axes et certains horaires ;	
		Sous-action : Mettre en place une instance de la concertation permanente sur les problématiques de livraison urbaine ;	
24	Définir une stratégie de développement de stationnement au regard du foncier contraint et coordonner la politique de stationnement en fonction des besoins de chacun ;	Sous-action : Assurer une stratégie de logistique urbaine et de dernier km à énergie verte (triporteur, vélo électrique,...) ;	
		Sous-action : Déployer une stratégie de stationnement autour des centralités ;	
		Sous-action : Redéfinir le positionnement des aires de livraison et les réglementer ;	
		Sous-action : Pour suivre le développement de bornes de recharges électriques.	
25	Construire une stratégie de mobilité à l'échelle des bassins d'emplois et des établissements scolaires pour favoriser les mobilités raisonnées (PDMIE, PDMS,...) ;	Sous-action : Construire une stratégie de PDMA et PDMIE ;	
		Sous-action : Favoriser le déploiement des PDMS.	
26	Expérimenter l'autopartage à l'échelle intercommunale.		

